

POURQUOI CE GUIDE ?

Quel siège auto choisir pour mon bébé ? Mon enfant est-il prêt à aller seul à pied à l'école ? Peut-il rouler à vélo sur le trottoir ?... Au fur et à mesure que votre enfant grandit, vous vous interrogez sur les choix à faire et les règles à fixer pour assurer sa sécurité sur la route. Cette brochure est donc faite pour vous.

Vous y apprendrez notamment qu'en voiture, la violence de l'impact d'une collision à 50 km/h équivaut à une chute du 3^e étage d'un immeuble. Laisseriez-vous jouer votre enfant au 3^e étage sur un balcon sans rambarde ? Bien sûr que non ! Et pourtant... Selon une récente enquête, 2 enfants sur 3 ne sont pas attachés correctement en voiture*. Et 10 % des enfants n'ont pas toujours leur ceinture attachée **. Négligence ? Erreur ? Un peu des deux certainement. Effrayant, quand on pense aux conséquences possibles !

Découvrez vite dans cette brochure des conseils et astuces pour protéger votre enfant lors de vos trajets en voiture, à pied ou à vélo, mais aussi – et surtout – pour faire son éducation routière. L'objectif ultime étant de le rendre autonome dans ses déplacements.

* Enquête réalisée en 2019 par l'association Prévention Routière et Bébé Confort.

** Étude Attitude Prévention réalisée par OpinionWay en 2018.



SOMMAIRE

QUIZ → 4

EN VOITURE → 6

DANS LES TRANSPORTS
SCOLAIRES → 15

À PIED → 16

À VÉLO → 20



QUIZ

TESTEZ VOS CONNAISSANCES

1 Un enfant doit voyager dans un dispositif de retenue jusqu'à l'âge de 10 ans.

VRAI

FAUX

2 Remplacer un rehausseur par un coussin peut dépanner sur un court trajet.

VRAI

FAUX

3 Si on utilise un siège dos à la route à l'avant, il est impératif de désactiver l'airbag du passager avant.

VRAI

FAUX

4 Le système Isofix permet de se passer de la ceinture de sécurité pour fixer le siège auto.

VRAI

FAUX

5 Mon enfant peut aller seul à pied à l'école à partir de 5 ans.

VRAI

FAUX

6 Le pic d'accidents chez l'enfant piéton survient à l'âge de 7 ans.

VRAI

FAUX

7 Mon enfant de 6 ans peut rouler à vélo sur le trottoir.

VRAI

FAUX

8 La sonnette fait partie des équipements obligatoires sur un vélo.

VRAI

FAUX

Réponses : 1 – vrai, 2 – faux, 3 – vrai, 4 – vrai, 5 – faux, 6 – faux, 7 – vrai, 8 – vrai.

Toutes les explications sont à découvrir dans ce document.

EN VOITURE LE CHOIX DU SIÈGE

Jusqu'à l'âge de 10 ans, l'enfant connaît une croissance qui nécessite d'adapter son siège à sa taille. S'il est installé dans un siège qui n'est pas adapté à sa morphologie ou s'il est mal attaché, l'enfant n'est pas suffisamment protégé, en cas de collision ou de freinage brutal.

CE QUE DIT LE CODE DE LA ROUTE

Tout enfant de moins de 10 ans doit être installé dans un système homologué de retenue adapté à sa morphologie et à son poids.

Jusqu'à 10 ans, les enfants doivent être installés sur les places arrière du véhicule. Il existe toutefois 3 cas d'exception à cette règle :

- 1 si vous utilisez un siège dos à la route,
- 2 si votre véhicule ne possède pas de banquette arrière
- 3 si les sièges arrière ne sont pas équipés de ceinture de sécurité, sont momentanément inutilisables ou déjà occupés par des enfants de moins de 10 ans attachés

Un siège homologué

Le siège doit être homologué pour garantir sa conformité aux normes européennes en vigueur. Il existe deux types de norme pour siège auto :

- la norme européenne ECE R44/04
- la norme européenne ECE R129 (i-Size), entrée en application en juillet 2013. Elle renforce les exigences de sécurité des dispositifs de retenue des enfants en voiture.



POUR LES TOUT PETITS :

Deux systèmes possibles :

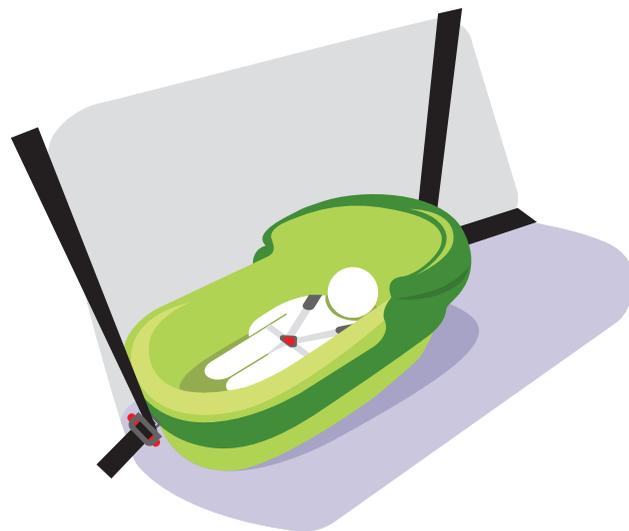
1 - Le lit-nacelle

permet au bébé de voyager allongé jusqu'à ses 6 mois.

Il s'installe le long de la banquette arrière, tête vers le centre de la banquette.

Il se fixe au véhicule grâce aux ceintures de sécurité, ou bien grâce à une base Isofix (cf. p.11). L'enfant est attaché dans le lit à l'aide d'une sangle ou d'un harnais.

(groupes 0)



EN VOITURE LE CHOIX DU SIÈGE

2 - Le siège « dos à la route »

De 45 à 85 cm
Jusqu'à 13 kg
Jusqu'à 15 à 16 mois

(Groupe 0+)



NOTRE CONSEIL

Privilégiez un siège I-size qui vous permettra de transporter votre enfant dos à la route jusqu'à l'âge de 15 mois minimum.

- Ce siège doit être placé dos à la route à l'arrière (c'est l'idéal) ou à l'avant à condition d'avoir désactivé l'airbag.
- Le siège est fixé à la banquette grâce à la ceinture 3 points ou par un système Isofix.
- L'enfant est maintenu dans le siège par un harnais.

À SAVOIR

N'installez jamais face à la route un siège prévu pour être mis dos à la route.



A PARTIR DE 9 MOIS

3 - Le siège baquet

De 65 cm à 105 cm
De 9 à 18 kg
De 9 mois à 4 ans environ

(Groupe 1)



Dès que votre enfant devient trop grand pour son siège « dos à la route », il est temps de l'installer dans un nouveau siège, face à la route, placé sur l'une des places arrière.

- Le siège est fixé à la banquette par la ceinture ou par un système Isofix.
- L'enfant est maintenu dans le siège par un harnais.

NOS CONSEILS

Pour bien installer votre enfant :

Utilisez le système de guidage pour passer la ceinture.

- retirez blouson et sac à dos
- vérifiez que les sangles du harnais sont bien positionnées (le plus près possible en hauteur de ses épaules), ajustées à la taille de l'enfant et non vrillées.
- serrez le harnais : vous ne devez pouvoir passer qu'un doigt entre le harnais et le corps de votre enfant.

Si vous n'avez pas assez serré le harnais, il y a un risque que votre enfant soit éjecté en cas de freinage brutal ou de choc.

La boucle de sécurité doit être verrouillée juste au-dessus des cuisses. Le harnais doit être positionné sur le haut des cuisses, c'est-à-dire ni sur ses hanches, ni sur son ventre.

EN VOITURE CONSEILS D'ACHAT : LA SÉCURITÉ AVANT TOUT !



Marquage garantissant
l'homologation

1- Impératif : le siège doit être homologué (lettre E dans un cercle complété d'un chiffre) prouvant qu'il est conforme aux normes de sécurité routière européennes.

2- N'achetez pas un siège d'occasion qui risque de présenter des défauts invisibles à l'œil nu pouvant le rendre inefficace en cas d'accident. Préférez toujours un siège neuf : même si c'est plus cher et pour une courte durée, outre une question d'hygiène, il en va de la sécurité de votre enfant.

3- Optez pour un dispositif sûr et simple d'usage, surtout si vous devez régulièrement le faire passer d'une voiture à une autre. Si votre voiture le permet, adoptez sans hésiter un siège à système Isofix.

4- Choisissez un modèle confortable.

5- Consultez les tests comparatifs des associations de consommateurs ou les résultats des crash-tests.

6- Essayez-le avant d'acheter. Demandez au vendeur de faire l'essai du montage dans votre voiture.

7- Siège monogroupe ou évolutif (groupe 0+/1, groupes 1, 2, 3). Chacun présente des avantages et inconvénients. Les sièges évolutifs sont économiques, mais offrent souvent moins d'options de confort. Vérifiez sa praticité et la simplicité des réglages évolutifs. Prenez aussi en compte votre usage (ex : contrairement au 0 ou 0+, un 0+/1 ne peut pas être utilisé pour porter le bébé en dehors du véhicule, pour faire ses courses par exemple).

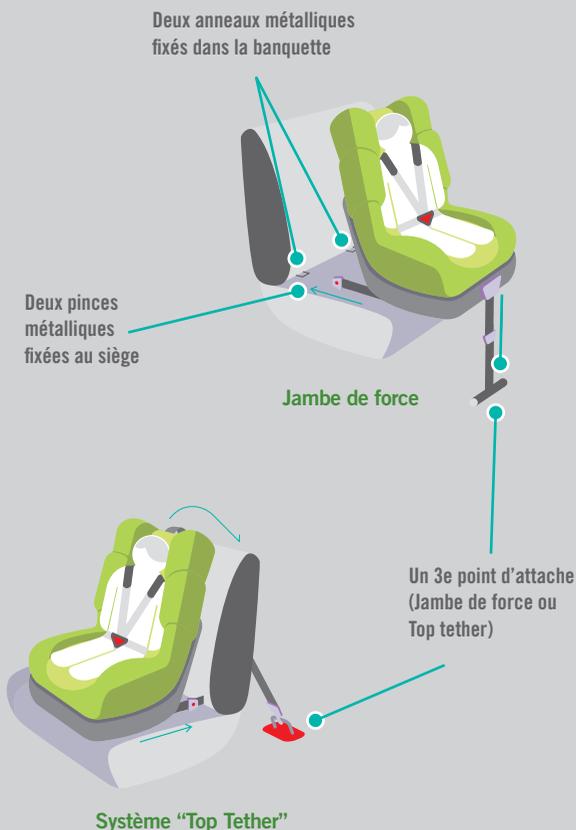
À SAVOIR

Un siège auto doit impérativement être remplacé après tout accident ou choc. Même lors d'un petit accrochage, le siège peut avoir été endommagé de manière non apparente. Votre assurance peut prendre en général en charge le remplacement (selon le contrat souscrit).

ISOFIX, PLUS SIMPLE, PLUS SÛR

Le système Isofix permet de fixer le siège à la voiture sans utiliser la ceinture de sécurité.

L'ISOFIX, COMMENT ÇA MARCHE ?



Vérifiez qu'à la fois votre véhicule et votre siège sont compatibles Isofix.

EN VOITURE INSTALLER CORRECTEMENT SON ENFANT

A PARTIR DE 3/4 ANS

Le rehausseur avec ou sans dossier

De 95 cm à 150 cm

De 15 à 36 kg

De 3 à 10-12 ans

(Groupes 2 et 3)

- Le rehausseur permet à la ceinture de bien se positionner sur le bassin de l'enfant et sur son épaule.
- Ce siège s'installe obligatoirement à l'arrière. Si le siège et la voiture sont équipés, il peut être fixé à la banquette par un système Isofix.
- L'enfant est attaché par la ceinture 3 points du véhicule.

Si le dossier est réglable en hauteur, utilisez-le le plus longtemps possible pour la sécurité de l'enfant.



À SAVOIR

Utilisez les systèmes de guidage pour bien positionner la ceinture. Vérifiez qu'elle n'est pas vrillée, qu'elle est bien positionnée sur l'épaule (et non sur le cou) et juste au-dessus des cuisses (et non sur le ventre) et qu'elle est bien tendue (notamment au niveau des cuisses).

NOS CONSEILS

- 1 Retirez blouson et sac à dos.
- 2 À bannir absolument : le coussin sous les fesses. En cas de freinage brusque ou de collision, votre enfant glisserait sous la ceinture de sécurité.
- 3 Ne jamais faire passer la ceinture derrière ou sous le bras de l'enfant : cette pratique peut causer des blessures graves, voire mortelles.

EN VOITURE PASSER UN VOYAGE SEREIN

VERROUILLEZ LA SÉCURITÉ À BORD

- Enclenchez la sécurité enfant (verrouillage de la portière).
- Fermez la vitre de son côté.
- Ôtez tout objet de la plage arrière : en cas de freinage, ce sont de redoutables projectiles.
- Veillez à ce que votre enfant reste attaché tout le long du trajet.
- Habituez-le à descendre systématiquement du côté opposé à la circulation.

AU MOINS TOUTES LES 2 HEURES, LA PAUSE S'IMPOSE !

Deux heures sont un maximum. N'hésitez pas à vous arrêter plus souvent. Sentir que les enfants s'énervent est un bon indice pour savoir qu'il est temps de faire une vraie pause d'au moins une quinzaine de minutes. Laissez alors votre enfant se défouler. Repérez en amont vos lieux de pause : une aire de repos équipée pour les enfants, un site touristique à visiter, un coin agréable pour déjeuner ou pique-niquer...



« C'EST QUAND QU'ON ARRIVE ??? »

Pour que le trajet ne se transforme pas en un enfer d'impatience à l'arrière, prévoyez :

- des occupations : musique, petits jeux, DVD, jouets légers et souples à pièces non détachables (rien de pointu ou coupant) ;
- de quoi grignoter et boire pour faire diversion et en cas de contretemps (embouteillage, panne, etc.) ;
- pour les bébés, en été, pensez à emporter un brumis-ateur et une moustiquaire.

À SAVOIR

Idéalement, un adulte passe à l'arrière pour occuper les enfants.



Retrouvez nos idées de jeux pour égayer la route et d'autres conseils sur nos sites internet :
www.preventionroutiere.asso.fr
www.attitude-prevention.fr

DANS LES TRANSPORTS SCOLAIRES

Dans le car, on place son cartable ou son sac sous son siège et on boucle sa ceinture dès que l'on est assis. Et on ne se détache qu'une fois arrivé. Bien sûr, on ne chahute pas pour ne pas perturber le conducteur.

Quand un accident se produit, c'est le plus souvent lors de la montée ou de la descente du car. Alors, avant de laisser votre enfant utiliser ce mode de transport, pensez à lui donner ces quelques conseils.

L'ATTENTE DU CAR

Expliquez-lui qu'il doit toujours attendre le bus sur le trottoir (s'il y en a un), sous l'abribus le cas échéant. Même si c'est long, pas question de chahuter ou de jouer près de la chaussée.

UNE MONTÉE SANS RISQUE

1. à l'arrivée du car, ne pas se précipiter, rester en retrait ;
2. attendre son arrêt complet ;
3. prendre le cartable à la main ;
4. monter sans se bousculer.

LA DESCENTE DU CAR : UN MOMENT DÉLICAT

Dites à votre enfant de ne se lever que lorsque le car est complètement à l'arrêt et de descendre calmement. S'il doit ensuite traverser, il doit impérativement attendre que le car ait démarré et se soit éloigné pour pouvoir vérifier, dans les deux sens, que la voie est libre. Il doit traverser sur les passages pour piétons s'ils existent.

Rappelez-lui régulièrement de ne jamais passer ni devant ni derrière un car à l'arrêt.



À SAVOIR

Emprunté chaque jour par plusieurs millions d'enfants, saviez-vous que le car scolaire est le moyen de transport routier le plus sûr ?

À PIED

L'enfant est particulièrement vulnérable dans la rue. Sa petite taille ne lui permet pas de voir comme nous les voitures, ni d'être vu, car il se trouve souvent caché par les véhicules stationnés.

COMMENT LUI APPRENDRE À TRAVERSER UNE RUE ?

Expliquez-lui qu'il est toujours plus sûr de traverser sur un passage pour piétons et que s'il n'y en a pas, il doit choisir un endroit où il verra bien et loin des deux côtés, et où il sera visible (ex : non caché par un véhicule garé).

Profitez d'une rue calme pour lui montrer comment faire :

1. s'arrêter derrière la bordure du trottoir ;
2. regarder d'abord à gauche (c'est de là que viennent les voitures), puis à droite, et de nouveau à gauche ;
3. évaluer si les voitures sont assez « loin », si elles n'arrivent pas trop vite ;
4. traverser en restant attentif, sans courir et sans revenir en arrière.

S'il y a des feux :

1. attendre le petit bonhomme vert ;
2. vérifier avant de s'engager que tous les véhicules sont arrêtés.



AVANT 7 ANS

Il est hors de question de laisser votre enfant seul dans la rue.

Même s'il le veut, il n'a pas les capacités pour assurer seul sa sécurité.

- **Il perçoit mal les distances et les vitesses** (ex : difficulté à distinguer une voiture à l'arrêt d'une voiture qui roule).
- **Il identifie difficilement la provenance des bruits** (ex : il se trompe entre un bruit venant de droite ou de gauche).
- **Il est persuadé que s'il voit une voiture, son conducteur le voit aussi.**
- **Il est impulsif et dominé par ses émotions** (peur, angoisse ou joie).
- **Il ne peut se concentrer que sur une chose à la fois** (ex : s'il veut rattraper un ballon, il peut traverser sans penser aux voitures). De plus, il anticipe peu le danger.

DEUX RÈGLES D'OR POUR LES PETITS :

- 1 - donner la main en toutes circonstances ;
- 2 - marcher du côté des maisons, jamais au bord du trottoir.

À SAVOIR

Contrairement à ce que l'on pense, les accidents surviennent très souvent en présence d'un adulte et près du domicile, alors redoublez de vigilance et faites-lui découvrir les dangers de la rue !



Retrouvez plus de conseils pour faire découvrir à vos enfants les dangers de la rue sur nos sites internet :
www.preventionroutiere.asso.fr - www.attitude-prevention.fr

A PARTIR DE 7/8 ANS

Votre enfant peut commencer à aller seul à l'école à deux conditions.

→ **Le trajet doit être court et simple.** Les traversées de chaussées doivent être peu nombreuses et ne doivent pas être trop complexes. Attention, le plus court n'est pas forcément le plus sûr !

→ **Votre enfant doit avoir appris à maîtriser le trajet qu'il va effectuer seul.** Faites-lui découvrir les dangers de l'itinéraire et les comportements les plus sûrs dans chaque situation.

NOS CONSEILS

- 1** Identifiez avec votre enfant les endroits qui peuvent présenter un danger (sorties de garages, travaux, livraison ou voiture mal garée...) et au fil des mois, faites-lui découvrir les dangers saisonniers (nuit, pluie, neige, etc.) et comment y faire face.
- 2** Faites-lui observer en permanence son environnement (bruits, signaux lumineux, marquages au sol, etc.) et le comportement des autres usagers (piétons, voitures, cyclistes, motards, etc.).
- 3** Interrogez-le pour qu'il trouve lui-même les réponses.
- 4** Donnez des conseils concrets et expliquez. Évitez les « sois prudent », « fais attention », trop vagues et sans réelle signification pour un enfant.
- 5** Ne soyez pas en retard pour ne pas avoir à vous presser et le stresser.
- 6** Soyez exemplaire, vous êtes son modèle de référence ! Vos conseils de prudence ne servent à rien si votre comportement les contredit par ailleurs.
- 7** Un test à faire
Avant de le lâcher seul : faites-vous emmener par votre enfant à l'école et vérifiez que tous les apprentissages ont bien été acquis.

VERS 11-12 ANS

Votre enfant est capable de prévoir l'évolution des situations et d'anticiper. Il peut se déplacer seul dans la rue, à condition que vous le lui ayez appris au fur et à mesure qu'il grandissait. Attention, à 10-12 ans, un enfant n'est pas assez mûr pour emmener un plus jeune. Il doit déjà se préoccuper de sa propre sécurité et ne peut donc pas gérer en même temps celle d'un petit.



Rendez votre enfant visible !

La nuit et au crépuscule, la visibilité est très réduite pour les conducteurs. Limitez les risques d'accidents en rendant votre enfant visible. Équipez son cartable (et blouson) de tissu rétro réfléchissant qui renvoie vers les conducteurs la lumière de leurs phares, rendant un piéton visible à plus de 150 mètres contre 30 mètres sans ! Pensez à en placer sur les bretelles, les côtés et au dos du sac pour qu'il soit visible sous tous les angles.

À SAVOIR

Le risque d'accident est maximal au moment de la prise d'autonomie, lors de l'entrée au collège. Aidez votre enfant à se familiariser avec ce nouvel environnement. Incitez-le à préparer ses affaires la veille au soir pour partir à l'heure, sans précipitation.

À VELO

Envie de lui apprendre à pédaler, de vous promener en famille à bicyclette ? Pas d'improvisation, car savoir faire du vélo, ce n'est pas seulement tenir en équilibre, c'est aussi maîtriser complètement son vélo et comprendre la circulation.

SAVOIR FAIRE DU VÉLO, C'EST :

- démarrer sans zigzaguer ;
- rouler droit même à vitesse lente ;
- suivre une trajectoire déterminée en virage ;
- ralentir et freiner correctement (sans mettre les pieds au sol) pour s'arrêter à un endroit précis ;
- conserver une trajectoire rectiligne en tendant le bras ou en regardant vers l'arrière ;
- prévoir et maintenir une distance de sécurité.

Le geste suit le regard. Apprenez-lui à prendre un point de repère loin devant et regarder l'endroit où il veut aller.

QUELLES SONT LES RÈGLES À RESPECTER ?

Circuler nécessite de respecter les règles de la circulation : rouler à droite, s'arrêter aux feux à droite derrière les voitures, ne pas prendre de sens interdit, etc.

Quand on circule à plusieurs, on roule les uns derrière les autres, le plus lent devant et le plus expérimenté en dernier.

- **Jusqu'à l'âge de 8 ans, votre enfant est autorisé pour sa sécurité à rouler au pas sur les trottoirs** (sauf avis contraire du maire).
- **À partir de 8 ans** : démarrez progressivement l'apprentissage de la circulation sur la chaussée.
- **Ne laissez pas votre enfant circuler seul avant 10 ans, voire 12 ans si c'est en ville ou sur des voies fréquentées.** Un jeune cycliste a du mal à faire face à une circulation complexe et à prendre rapidement les décisions qui s'imposent.

APPRENEZ À VOTRE ENFANT À ÊTRE VIGILANT :

- aux ouvertures inopinées de portières
- aux sorties de garages ou de parkings
- **aux angles morts !** Rien ne vaut une démonstration : faites asseoir votre enfant à la place du conducteur de votre véhicule à l'arrêt, et placez-vous à différents endroits à l'arrière et sur les côtés de la voiture pour qu'il découvre les endroits où il ne vous voit plus dans les rétroviseurs.

QUEL ÉQUIPEMENT ?

Certains équipements sont obligatoires, d'autres fortement conseillés. Par exemple, n'oubliez pas de munir votre enfant d'un casque, et de le rendre visible : équipez-le d'un gilet de haute visibilité, surtout par temps de pluie (son port est d'ailleurs obligatoire hors agglomération de nuit comme de jour en cas de mauvaise visibilité).

À SAVOIR

Depuis le 22 mars 2017, les enfants de moins de 12 ans (conducteur ou passager) ont l'obligation de porter un casque homologué et attaché pour circuler à vélo.



D'autres conseils pratiques sur les trajets ou les sorties à vélo sur nos sites internet : www.preventionroutiere.asso.fr - www.attitude-prevention.fr

SOUTENEZ L'ASSOCIATION PRÉVENTION ROUTIÈRE

Tout don adressé à l'association Prévention Routière, association reconnue d'utilité publique, donne droit à une réduction d'impôt de 66 % du montant versé.

Où, je souhaite vous aider et je fais un don d'un montant de :

20 € 35 € 50 € Autre

Je joins mon chèque à l'ordre de l'association Prévention Routière.....

Je complète mes coordonnées : Mme Mlle M. Nom

Prénom.....

Adresse

Code postal..... Ville

Je souhaite recevoir la newsletter de l'association Prévention Routière, voici mon e-mail:.....

Les informations collectées contiennent des données à caractère personnel (ville, prénom, nom, adresse, code postal, ville e-mail) et font l'objet d'un traitement dont le responsable est l'association Prévention Routière - 33 rue de Mogador - 75009 Paris. Ces données sont collectées dans le cadre de l'exécution du contrat de don et sont nécessaires à la collecte de fonds. Elles sont destinées à l'association Prévention Routière et à ses éventuels partenaires. Ces données sont conservées pendant la durée strictement nécessaire à la réalisation des finalités précitées. Le donateur est susceptible de recevoir des communications de collecte de fonds par voie postale. Conformément à la réglementation applicable en matière de données à caractère personnel, le donateur dispose des droits d'accès, de rectification, d'opposition (y compris à l'envoi de communications par voie postale), de limitation du traitement, de portabilité et d'effacement de ses données. Il peut retirer à tout moment son consentement à la prospection. Ces droits peuvent être exercés soit par courrier à l'association Prévention Routière - 33 rue de Mogador - 75009 Paris, soit par e-mail à contact@preventionroutiere.asso.fr, en précisant ses nom, prénom, adresse postale et en joignant une copie recto verso de sa pièce d'identité. En cas de difficulté en lien avec la gestion de ses données personnelles, le donateur a le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL ou auprès de toute autorité de contrôle compétente. Le donateur est informé de l'existence de la liste d'opposition au démarchage téléphonique « Bloctel » 19091.

POUR ALLER PLUS LOIN

Retrouvez nos conseils sur

www.preventionroutiere.asso.fr

www.attitude-prevention.fr

Les associations Prévention Routière et Attitude Prévention se mobilisent pour sensibiliser aux risques routiers. Chaque année, 850 000 million d'enfants et de jeunes sont ainsi formés du primaire au lycée.

La responsabilité des auteurs de ces brochures ne peut être engagée en cas de mauvaise interprétation des conseils donnés.



Association Prévention Routière
Centre National
33, rue de Mogador, 75009 Paris
Tél. : 01 44 15 27 00
www.preventionroutiere.asso.fr



Attitude Prévention
26, boulevard Haussmann – 75009 Paris
Tél. : 01 42 47 90 00
www.attitude-prevention.fr

Retrouvez-nous sur :



Retrouvez-nous sur :



COMME L'ASSOCIATION ATTITUDE PRÉVENTION
ET DES DIZAINES DE MILLIERS DE DONATEURS,
VOUS POUVEZ SOUTENIR
L'ASSOCIATION PRÉVENTION ROUTIÈRE



À remplir au verso et à renvoyer dès aujourd'hui, accompagné de votre règlement à l'association Prévention Routière, 33, rue de Mogador - 75009 Paris